

dot du paradis, pure de tout contact préjudiciable à sa virginité, recevant des hommages pour son fruit, soustraite aux douleurs de l'enfantement, à l'angoisse du dernier passage. Couche splendidement belle, d'où sort le glorieux Époux, lumière des peuples, spoliatrice des démons, confusion des Juifs; vase de la vie, tabernacle de la gloire, temple céleste; Vierge dont les mérites resplendissent d'autant mieux qu'on les oppose aux exemples de l'ancienne Ève.

« Si, en effet, celle-ci a fait entrer dans le monde la loi de mort, celle-là lui a présenté la vie. L'une par sa prévarication nous a perdus; l'autre par son enfantement nous a sauvés. La première par le fruit de l'arbre nous a frappés à la racine; la seconde a porté sur sa tige la fleur qui devait nous ranimer de son parfum, nous guérir avec son fruit. Celle-là engendre la malédiction dans la douleur; celle-ci assure la bénédiction dans le salut. La perfidie de celle-là donna son assentiment au serpent infernal, trompa son époux, perdit sa race; l'obéissance de celle-ci lui concilia le Père, mérita le Fils, paya la dette de sa postérité...

« Mais il est temps que les antiques lamentations fassent place aux joies nouvelles. Nous revenons donc à vous, Vierge féconde, Mère intacte, qui n'avez pas connu d'homme, jeune mère non pas flétrie, mais honorée par votre fruit. O vous bienheureuse, par qui les joies d'en haut sont descendues en nous; vous dont, après avoir fêté la naissance, et célébré dans l'allégresse le prix de l'enfantement, nous glorifions le dernier *passage*. C'eût été trop peu, sans doute, que le Christ vous eût sanctifiée seulement dans votre entrée, s'il n'avait rendu plus belle encore une telle mère dans sa sortie. Oui, Celui-là vous a reçue très heu-

reusement dans votre Assomption, que vous avez pieusement reçu vous-même pour le concevoir par la foi; de telle sorte que n'ayant pas conscience de la terre, vous ne fussiez pas retenue captive sous la pierre du sépulcre. Ame vraiment ornée d'une parure céleste, à qui les Apôtres offrent leurs hommages, les Anges leurs chants, le Christ ses embrassements, les nuées un char de triomphe et l'Assomption le paradis, la gloire, enfin le premier rang parmi les chœurs des Vierges. — Par le Christ, Notre Seigneur, à qui les Anges et les Archanges ne cessent de crier : Saint, saint, saint... » (1).

Pour goûter tout ce qu'il y a de beauté dans ce chant où s'exprimaient la foi de nos pères, et leurs hautes idées de la Vierge, il faudrait le lire dans le texte original; aucune traduction n'en pouvant rendre le mouvement lyrique et la sublime concision.

Ainsi de partout, même avant l'aurore du moyen âge, c'est la même voix qui s'élève, affirmant que la bienheureuse Vierge, la nouvelle Eve, « ayant seule porté dans ses entrailles sacrées le Dieu et Seigneur du ciel et de la terre, devait monter dans sa chair aux plus hauts sommets de la gloire » (2). Et qu'est-elle sur le trône où l'a placée son fils? « *Suffragatrix incomparabilis coram filio*; une *Orante*, une avocate incomparable près du même fils » (3).

(1) *Ex Missa in Assumptione*. P. L. LXXII, 245, 246.

(2) *Ex Missali Mozarab*, in *festo Assumpt.* P. L., LXXXV, 824.

(3) *Ibid.*

CHAPITRE IV

Exposé des raisons de haute convenance apportées par les théologiens, en faveur de l'Assomption corporelle de la Mère de Dieu; — comment elles sont empruntées aux Pères, — et se réfèrent toutes, immédiatement ou médiatement, à la maternité divine.

Revenons avec la théologie sur la doctrine des Pères, non pour la compléter, mais pour ramener à différents chefs chacune de leurs preuves, et par là montrer, s'il se peut, avec plus d'évidence encore comment tout, dans cette question, se rapporte à la maternité divine et tout s'en déduit.

I. — Avant tout, nous l'avons constaté, c'est de la conception du Verbe, dans le sein immaculé de Marie, en d'autres termes de la maternité divine, que jaillit immédiatement pour eux la raison dernière de l'Assomption. « Il y a, disait Bossuet, un enchaînement admirable entre les mystères du Christianisme; et celui de l'Assomption de Marie a une liaison particulière avec l'Incarnation du Verbe Éternel. Car si la divine Marie a reçu autrefois le Sauveur Jésus, il est juste que le Sauveur reçoive à son tour l'heureuse Marie; et n'ayant pas dédaigné de descendre en elle, il devait ensuite l'élever à soi pour la faire entrer dans sa gloire... » (1). En effet, à quelque point de vue qu'on

(1) Bossuet, exorde du 1^{er} Serm. pour la fête de l'Assomption.

regarde ce mystère, il appelle après lui l'Assomption de la bienheureuse Mère de Dieu. Son Fils est la vie par essence, et l'auteur de la vie; le posséder pour quelques instants dans le sacrement de l'amour, c'est recevoir en soi un germe de résurrection et d'immortalité. Se peut-il, après cela, que celle qui est la Mère de la *Vie*, devienne la proie de la corruption, et qu'ayant possédé si particulièrement dans sa chair le principe de l'immortalité glorieuse, elle n'ait pas son ordre à part dans la commune victoire sur la mort (1)?

Entrons encore plus avant dans le mystère de l'Incarnation du Verbe. Nous avons vu, lorsque nous parlions des harmonies de la divine maternité, combien Jésus-Christ fut jaloux de se présenter au monde comme le Fils de l'homme; et, si nous nous en souvenons bien, c'est pour avoir ce titre, pour être de notre race, qu'il a pris sa chair d'une mère mortelle. Cent fois dans l'Évangile il se l'attribue devant ses amis et devant ses ennemis. C'est le Fils de l'homme qui annonce la bonne nouvelle, le Fils de l'homme qui fait la volonté du Père, le Fils de l'homme qui souffre et monte sur la croix; mais c'est aussi le Fils de l'homme qui sort vivant et glorieux du sépulcre et va s'asseoir à la droite du Père, d'où il descendra pour juger les vivants et les morts. Jean, dans son Apocalypse, l'a contemplé comme Fils de l'homme, la couronne en tête avec tout l'éclat de sa puissance; et les Écritures se ferment presque sur ce titre (2). N'est-ce pas chose convenable que, voulant recevoir comme Fils de l'homme les adorations non seulement

(1) S. Germ. de Constant., et tous les autres.

(2) Apoc., xiv, 14; 1, 3.

de la terre, mais des cieux, il ait là, près de son corps, le corps immaculé de sa mère, comme par un argument sensible et palpable d'une qualité dont il se montre si fier?

De quelque côté que l'on regarde, on voit se révéler de nouvelles harmonies entre l'Incarnation du fils et l'Assomption de la mère. Il est juste que la réception faite par Jésus à Marie réponde à celle que Marie fit elle-même à Jésus, quand il vint en elle. Or nous savons que Marie ne reçut pas Jésus à demi. Avant de le concevoir dans ses flancs très purs, elle l'avait déjà conçu dans son cœur; tellement que la réception dans la chair se reliait indissolublement à la réception qui s'était opérée dans l'âme. S'il en est ainsi, pourquoi Jésus-Christ, appelant sa mère à partager son triomphe, ne lui donnerait-il pas comme une double naissance, je veux dire la naissance de l'âme et celle du corps à la vie glorieuse? Quoi de plus naturel que de l'appeler *tout entière*, quand *tout entière* elle l'a reçu?

Rappelons enfin cette dernière induction que je lis dans saint André de Crète (1). Le saint évêque, après avoir montré combien il était convenable au Verbe incarné de préparer à sa mère une destinée semblable à la sienne, appelle en témoignage le tombeau même de Marie : car il reste vide, et cela même est une attestation sans réplique que le trésor qu'il renfermait, a été transporté, non pas dans quelque lieu inconnu de la terre, mais au ciel.

Entendons et comprenons la force de l'argument (2).

(1) S. Andr. Cret., hom. 2 in *Dormit. S. M. Deip.* P. G., xcvi, 1032, sq.; col. hom. 1, 1056.

(2) Supposons le tombeau inconnu; l'argument conserve toute sa force.

Le sépulcre de la Vierge ne renferme plus son précieux dépôt; personne au monde ne se flatte de posséder cette virginale dépouille, ni ne s'en est jamais flatté. Donc, le corps de la divine mère est ressuscité comme celui du Seigneur. Pourquoi cette conclusion? Parce que, s'il était devenu tout entier la proie de la mort, si la piété des chrétiens n'en avait pas arraché la moindre parcelle à la totale destruction, Jésus-Christ aurait moins fait pour sa mère que pour mille autres de ses élus. En effet, les corps des Saints, pour ne pas parler de ceux que la main divine a conservés dans leur intégrité; ces corps, dis-je, si décomposés et desséchés qu'ils soient par la mort, nous en conservons les reliques sur nos autels, enchâssées dans l'or et les pierres précieuses, et nos hommages les vengent en quelque sorte des outrages du tombeau. Et, pendant que le Seigneur honore ainsi les restes mortels de ses amis, parce qu'ils furent les temples de l'Esprit-Saint et les instruments de la justice; le lit de l'Époux incarné, l'Arche de la sanctification, le tabernacle mille fois plus pur et plus sacré que tout cœur d'homme, celui que les Pères nous ont représenté tout resplendissant de l'or du Saint-Esprit, demeurerait perdu dans la destruction commune, ignoré jusqu'à l'heure du dernier réveil, privé de tout honneur au ciel et sur la terre?

Qui pourrait l'admettre, et qui ne penserait, en le soutenant, déconsidérer le fils plus encore que la mère? Il faut donc confesser, avec l'antique tradition des chrétiens, avec toute l'Église, que le corps de la Mère de Dieu n'a fait que passer par la mort, et que, bientôt réuni à sa bienheureuse âme, il a été porté de la terre au ciel, incorruptible et glorieux. Encore une

fois, penser autrement, ce serait faire injure à l'amour, au respect, à la reconnaissance du meilleur des fils pour la plus sainte et la plus aimante des mères.

Considérons, de plus, avec nos anciens docteurs qu'en vertu du mystère de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge, la chair de Jésus et la chair de Marie sont une même chair. Est-ce donc que cette chair va se partager en quelque sorte entre le ciel et la terre, entre la splendeur du triomphe et l'ignominie du sépulcre; là, revêtue de gloire et d'incorruptibilité, ici, pâture des vers, poussière et cendre? Jésus-Christ me paraîtrait ne pas être monté tout entier dans la gloire; quelque chose de lui resterait entre les mains de la mort, et sa victoire sur elle aurait des ombres. Alors vraiment la chair de Jésus pourrait dire à celle de Marie: « Je ne me crois pas assez glorifiée, tant que vous n'avez pas été glorifiée vous-même » (1).

Pourquoi ne le dirions-nous pas après les Pères? La démonstration palpable que Notre Seigneur a voulu nous donner de notre résurrection future par sa propre résurrection n'aurait plus, sans la résurrection de sa mère, toute la force de conviction qu'elle comporte. Pour que le doute me devienne comme impossible, il ne me suffit pas de savoir ma chair éternellement vivante dans une personne divine; j'ai besoin de la voir glorifiée dans une pure créature comme moi. Et cette personne créée doit être entre toutes la Mère de mon Sauveur. Pourquoi? Parce que nulle autre, à raison de sa maternité, ne l'a mérité comme elle; parce que, nulle autre n'étant unie comme

(1) S. Hildebert, Pierre de Celle (Moutier-la-Celle), Louis de Blois, *le Traité de l'Assomption*, etc.

elle au sang du Rédempteur, sa résurrection singulière est par là même le témoignage le plus indubitable de la vertu vivifiante propre à ce divin sang; parce qu'en elle la *Femme* par excellence sortant du sépulcre est spécialement pour son sexe le gage palpable de résurrection que Jésus-Christ fut pour l'homme; enfin, parce qu'elle est, en vertu de sa maternité divine, la mère universelle des enfants d'adoption, et que le sort des fils doit manifestement être un jour conforme à celui de la mère.

C'est en conséquence de ces idées que saint Bernard, après avoir décrit la joie du ciel, à l'arrivée de la Mère de Dieu, exhortait ses auditeurs à la partager, bien que Marie quittât la terre. « Nous aussi, leur disait-il, nous n'avons pas ici de demeure permanente; n'aspirons-nous pas à celle où la Vierge bénie fait aujourd'hui son entrée? Notre Reine nous y a devancés; elle nous précède, et telle est la splendeur de son triomphe que nous, ses serviteurs, nous avons l'espérance de la suivre. Oui, nous lui crions avec confiance: Tirez-nous après vous (1). Pèlerins de l'exil, nous avons envoyé devant nous une avocate admirablement propre à plaider les intérêts de notre cause, puisqu'elle est la Mère du Juge, la Mère de la miséricorde et notre Mère » (2).

II. — Si nous ne pouvons considérer la maternité divine en elle-même sans y trouver des titres positifs au privilège de l'Assomption, celle-ci ne se relie pas moins étroitement aux prérogatives issues de la ma-

(1) Cant., 1, 3.

(2) S. Bernard., *In Assumpt.* Sermon. 1, n. 1 et 2. P. L., CLXXXIII, 415.

ternité. Nous l'avons établi, quand nous parlions de la Conception immaculée de Marie, tout est harmonie en elle; et pour cela même, ce qui serait extraordinaire dans les autres, lui devient comme naturel (1).

Cette vérité s'applique tout particulièrement au *Passage* de la Mère de Dieu. Si, après une vie telle que la sienne, sa mort avait eu le caractère et les suites qu'elle a dans les autres hommes, il y aurait là une anomalie manifeste, qu'on ne saurait ni expliquer ni justifier. Une destinée commune pour terme d'une vie où tout était jusque-là surnaturel et miraculeux serait un désaccord dans le plus beau des concerts. Telle fut toujours une des raisons les plus puissantes qu'ont eues les Pères d'affirmer le mystère particulier de l'Assomption (2).

Mais ce n'est pas seulement à l'ensemble des prérogatives de Marie que l'Assomption fait écho; c'est encore à chacune d'elles considérée dans sa réalité spéciale. Le premier mystère à considérer est celui de la Conception immaculée de la Mère de Dieu; joignons-y son corollaire naturel, la grâce de l'intégrité, c'est-à-dire l'extinction de la convoitise et de tout désordre dans les sens. Qui ne voit que ce privilège a dû soustraire la sainte Vierge à la sentence portée contre Adam prévaricateur et contre sa race: « Tu es poussière et tu retourneras à la poussière » (3)? C'est qu'en effet « le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en

(1) Cf. L. IV, c. 3, t. 1, pp. 374, suiv.

(2) Jean d'Euchanie, saint André de Crète, saint Jean Damascène, etc.

(3) Gen., 11, 19.

qui tous ont péché » (1). L'introducteur de la mort est le péché d'origine. C'est avec lui qu'elle pénètre dans les fils d'Adam; par lui, que le germe en est déposé dans tous les hommes venant en ce monde. L'acte même qui transmet la vie à l'être nouveau le voue à la mort, parce qu'il le fait pécheur. Ainsi ces deux morts, la mort du corps et la mort de l'âme, se tiennent par un lien d'origine, et l'une est la conséquence de l'autre.

C'est pourquoi Marie, préservée de la mort de l'âme en vue de sa divine maternité, doit l'être aussi de la corruption qui est proprement la mort du corps. La loi même qui nous assujettit à la corruption, l'en exempte: car suivant cette loi la mort est l'effet du péché. Pour qu'elle eût à la subir, il aurait fallu comme un miracle; mais un miracle de défaveur à son égard, puisqu'elle aurait dû souffrir une dégradation dont elle n'avait reçu ni le titre ni le premier germe.

Elle est morte pourtant; mais d'une mort qui n'a pas été celle des pécheurs (2). La mort, comme effet du péché, emporte avec elle la corruption de la chair; de cette chair de péché qui, même après la purification de l'âme, doit être détruite et refaite, avant de participer à la vie glorieuse. Aussi bien, n'est-ce pas simplement à la mort, mais à la mort qui dissout et corrompt, que le souverain juge a condamné l'homme coupable et déchu (3). Telle ne pouvait être, et telle ne fut pas la mort de l'innocente Marie. S'il a fallu

(1) Rom., v, 12.

(2) De là, cette condamnation de la 73^e proposition de Baius: « Nemo, praeter Christum, est absque peccato originali: hinc Beata Virgo mortua est propter peccatum ex Adam contractum... » Denzinger, *Enchiridion*, n 953.

(3) Gen., III, 29.

qu'elle vécût comme nous dans un corps passible, et que sa bienheureuse âme se détachât pour un instant de son corps, ç'a été la conséquence d'une économie supérieure dont nous avons dit plus haut les raisons. Mais ces raisons même n'exigeaient qu'un *Passage* rapide, où la corruption n'aurait point de part, où la mortalité se hâterait de faire place à l'immortalité (1).

Et ce qui donne à cette preuve une confirmation des plus décisives, c'est le don d'*intégrité*, fruit prochain de la Conception immaculée de Marie : car il démontre à lui seul que ce corps virginal n'est pas la chair de péché, le corps de mort (2) qui appesantit l'âme, qui l'entrave, et qui ne saurait posséder le royaume de Dieu (3), tant qu'il n'a pas été totalement réformé sur le modèle de l'Adam céleste (4).

A ces titres, les Pères ont ajouté d'un commun accord la sainte virginité. « Elle est, dit après eux Bossuet, comme un baume divin qui préserve de corruption le corps de Marie; et vous en serez convaincus, si vous méditez attentivement quelle a été la perfection de sa pureté virginal » (5). Dieu lui-même, à qui rien n'échappe, n'a jamais pu surprendre en elle la moindre tache. Rien d'impur ni de souillé dans son âme; pas un désir, pas un mouvement, pas un attrait qui n'y fût immaculé; et rien dans ses membres qui ne répondît à la pureté de l'âme. Cette gloire même de la maternité qui, dans les autres femmes, est inconciliable avec la virginité du corps, a fait de celle de Marie la virginité par excellence, la plénitude même

(1) Cf. L. VIII, c. 1, t. II, pp. 322, suiv.

(2) Rom., VII, 24; VIII, 3.

(3) I Cor., XV, 50.

(4) Phil., III, 12.

(5) Bossuet, 1^{er} Serm. pour la fête de l'Assompt., 2^e point.

de la virginité. C'est ce que nous avons assez démontré pour que nous n'ayons pas à l'expliquer de nouveau; mais c'est aussi ce qui garantit cette bienheureuse mère des atteintes de la commune mort, et lui vaut de n'entrer au tombeau que pour y déposer la mortalité.

Comment admettre, en effet, que le sein virginal de Marie, prévenu de tant de pureté, comblé de tant de bénédictions, revêtu de tant de grâces, *angélisé* pour ainsi dire, ait fini par cette horrible décomposition qui nous apparaît dans un cadavre; que le même Dieu qui, pour glorifier la virginité, soustrait parfois à la corruption la dépouille mortelle de ses vierges, n'aura pas préservé plus glorieusement celle de la Vierge par excellence? Comment concevoir que la même puissance et le même amour qui furent si jaloux de conserver l'intégrité de la divine mère, avant l'enfantement, dans l'enfantement, après l'enfantement, se soient oubliés jusqu'à la laisser devenir un amas de pourriture? Ne serait-ce pas se démentir soi-même, et briser son premier dessein (1)?

Mais là ne s'arrêtent pas les divines harmonies des privilèges de la Vierge avec son Assomption. Bientôt nous le contemplerons à loisir, Marie, dans sa qualité de mère, fut l'associée de Jésus-Christ mourant sur la croix pour y faire mourir notre commune mort. La part *unique* qu'elle a prise aux souffrances comme au

(1) Telle fut la force de cette preuve qu'elle a, comme nous l'avons vu, donné des doutes à saint Piphane sur la mort même de Marie. « Tibi Rex omnium Deus quae supra naturam sunt, impertit; sicut enim in partu te virginem custodivit, ita in sepulcro corpus tuum servavit incorruptum, divinaque translatione glorificavit, te matrem utpote filius donis augens ». Joan. Damasc., in *Menaïs*, die 15 aug., ad Matut.

triomphe de son fils suffit, à qui sait comprendre, pour voir en elle un double titre à la résurrection anticipée que célèbre la sainte Église.

Un titre dans la communauté de souffrances (1). C'est par celles-ci que le fils est entré vivant dans sa gloire ; donc, sa mère a dû l'y suivre, puisqu'elle a été si singulièrement associée à son martyr. Un titre dans la communauté de triomphe : en effet, pourrait-on dire qu'elle est avec son fils et par son fils victorieuse de la mort et de la corruption si, pendant qu'il brise les liens dont la mort a prétendu le charger, Marie demeurerait jusqu'à la fin des siècles enchaînée et captive ? Il me semble que les Saints et les Anges du ciel auraient lieu de s'étonner, et justement, s'ils ne voyaient pas assise, dans sa chair glorifiée, près du triomphateur de la mort, la Femme, compagne de sa lutte et de sa victoire sur la mort.

(1) Luc., xxiii, 25, sq.

CHAPITRE V

Entrée de la bienheureuse Vierge au ciel. — Sa *session* comme Reine à la droite du Fils, au-dessus de toutes les hiérarchies célestes. — Sa béatitude et son couronnement final.

I. — A peine la Vierge a-t-elle remis à Dieu son âme très pure, qu'elle entre dans la gloire. Il n'a pas plu au Saint-Esprit de nous révéler d'une manière certaine, quand le corps sacré de Marie, préservé de toute corruption, devint participant de la vie parfaite. C'est une opinion commune et respectable que Marie ne demeura pas plus de trois jours au tombeau. Alors, comme Jésus, elle en sortit vivante et glorifiée dans sa chair, pour monter au ciel, à la suite et dans la compagnie de son Bien-aimé.

Mais, s'il s'agit de l'âme et non plus du corps, le même instant qui sépara pour un temps celui-ci de celle-là, fut le témoin de la glorification de Marie. Pour elle, aucun intervalle entre la mort et la béatitude substantielle, c'est-à-dire, la vision intuitive et la jouissance de Dieu. En effet, rien de ce qui retarde pour d'autres l'entrée dans la joie du Seigneur ne pouvait lui faire obstacle. C'est un article de notre foi que les âmes les plus saintes ne sont pas admises à l'éternel banquet, avant d'avoir payé jusqu'à la dernière obole les dettes contractées envers la divine jus-